

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 29 janvier 2014 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 23/01/2014

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Jean-Pierre DUEZ	X
Monsieur Marcel BERTHOME	Excusé	Monsieur Christian CORDEAU	X
Monsieur Florion GUILLAUD	X	Monsieur Joël ROUSSET	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Jean-Franck BLANC	Excusé
Monsieur Régis GRELOT	X	Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Hervé CLUZEAU	X
Monsieur Jean-Claude ABANADES	Excusé	Monsieur Jean-Luc PERIER	X
Madame Marie-Claire ARNAUD	X	Monsieur Jean-Claude DEFRANCE	X
Monsieur Alain LALOT	X	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Monsieur Alain GANDRE	X	Monsieur Jean-Henri GODARD	X
Monsieur Michel RIMBAUD	X	Monsieur Jean-Jacques EDARD	Excusé
Monsieur Bernard PERALDI	X		

Sur les 23 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 29 janvier 2014, 19 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140129-2014-001BS-DE
Date de télétransmission : 12/02/2014
Date de réception préfecture : 12/02/2014

Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde

8 route de la pinède 33910 Saint Denis de Pile • tél. : 05 57 55 39 79 / fax : 05 57 55 39 71 • www.smicval.fr

Toute correspondance doit être adressée au Président - Le Pôle Environnement du SMICVAL est certifié ISO 14001

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2014 – 001BS

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 18 décembre 2013

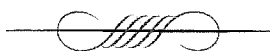
Rapporteur : Monsieur MAROIS

Monsieur MAROIS, Président du SMICVAL du Libournais, présente le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 18 décembre 2013.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

DEC N° 2013 – 015bisBS : Approbation du procès verbal de la séance du bureau syndical en date du 13 novembre 2013

DEC N° 2013 – 016BS : Autorisation de signature d'un marché de location longue durée d'un broyeur lent pour le broyage de déchets verts



DEC N° 2013 – 015bisBS : Approbation du procès verbal de la séance du bureau syndical en date du 13 novembre 2013

Rapporteur : Monsieur GANDRE

Monsieur GANDRE, Vice-Président du SMICVAL du Libournais, en charge du secrétariat général, présente le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 13 novembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (14 Membres du Bureau présents, sur 23 Membres en exercice), approuve le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 13 novembre 2013.

DEC N° 2013 – 016BS : Autorisation de signature d'un marché de location longue durée d'un broyeur lent pour le broyage de déchets verts

Rapporteur : Monsieur BERTHOME

Suite à la casse en 2011 du broyeur de déchets verts, diverses solutions de remplacement ont été étudiées : l'acquisition d'un nouveau broyeur, la location en full service et la prestation de service de broyage. Au plan technique, le besoin est un broyeur lent, électrique, fixe.

Après analyse technique, économique et sociale de ces différentes solutions, le pôle technique a décidé de procéder au lancement d'une consultation pour une location longue durée d'un broyeur électrique fixe, en se fixant un coût objectif.

Une seule entreprise, YCEO, a déposé une offre conforme.

La proposition répond aux principales caractéristiques techniques souhaitées : débit 40t/h, trémie adaptée, système intégré d'arrosage, radio commande pour commander le broyeur depuis la chargeuse, convoyeur de sortie mobile, arrêt automatique du broyeur quand il tourne à vide plus de 5 secondes, compteur horaire....

Le montant mensuel du loyer s'élève à 8 691 € HT, parfaitement cohérent avec le coût objectif fixé.

Le montant de l'offre est de 625 752 € TTC sur 6 ans.

La CAO, réunie le 03 décembre dernier, a attribué le marché à la Société YCEO.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de location de longue durée d'un broyeur lent pour le broyage de déchets verts avec la société YCEO pour un montant de 625 752 € TTC pour 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (14 Membres du Bureau présents, sur 23 Membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de location de longue durée d'un broyeur lent pour le broyage de déchets verts avec la société YCEO pour un montant de 625 752 € TTC pour 6 ans.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article final de télétransmission : 12/02/2014

Le Président, le Directeur et le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140129-2014-001BS-DE

Date de réception préfecture : 12/02/2014

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (19 Membres du Bureau présents, sur 23 Membres en exercice), approuve le procès verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 18 décembre 2013.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 29 janvier 2014

Le Président,
AMARIS
ST DENIS DE PILE
33910
© 05.57.55.39.79
SM
du Lie
Haute
Grande

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140129-2014-001BS-DE
Date de télétransmission : 12/02/2014
Date de réception préfecture : 12/02/2014